

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 8 février, se réunit à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Charles GALLET, Maire.

Présents : Irène Badin, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Colette Gruffaz, Sylvie Haller, Alda Lacan, Jean-Pierre Lovet, Patrice Monat, Sébastien Ollagnier, Maud Pitault, Yoann Saugey, Sébastien Terrier, Ludovic Vincent

Excusés : Michel Bontoux pouvoir Maxime Durand - Sébastien Montfollet pouvoir Sébastien Terrier - Sandrine Taramasz pouvoir Isabelle Fournier

Secrétaire de séance : Colette GRUFFAZ

HUIS CLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et que pour assurer la tenue de la réunion du lundi 8 février 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Monsieur le Maire demande la tenue de la réunion à huis clos.

Vote : Abstention 0
Pour 19 dont 3 pouvoirs
Contre 0

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

POINTS SANITAIRES COVID

Jean-Pierre LOVET fait un point sur la situation sanitaire à l'école, grâce à l'implication de tous, on dénombre très peu de cas de COVID. Au niveau du restaurant scolaire, 3 groupes ont été constitués avec un espacement conforme au protocole et 4 élèves par tables. Pour respecter les distanciations un deuxième service a été mis en place dans le réfectoire des maternelles. Les masques « maison » et de catégorie 2 ne sont plus autorisés à l'école. L'ensemble du personnel communal est désormais doté de masques chirurgicaux. Il est précisé toutefois que les masques distribués par la Région sont conformes.

Les parents d'élèves ont été reçus avec Alda LACAN et Sylvie HALLER.

URBANISME

Rapporteur M. le Maire

1. DOSSIER DROIT DES SOLS

Dossiers déposés ou en cours d'instruction :

	En cours d'instruction	Délivrés
Autorisation de construire dans un ERP	1	-
Certificats d'urbanisme d'information	-	15
Déclarations préalables de travaux	-	10

Permis de construire	3	-
----------------------	---	---

2. DROIT PREEMPTION COMMERCIAL

Projet de délibération

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 12/10/20, le conseil municipal a arrêté un périmètre pour l'instauration d'un droit de préemption commercial sur la commune.

Vu les articles L 214-1, L 214-2 et L 214-3 du code de l'urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux,

Vu l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et modifiant le code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale, et les intérêts de la commune,

Monsieur le Maire expose,

Une cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux peut faire l'objet d'un droit de préemption de la commune. Il s'agit du droit de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan. La cession doit intervenir dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du conseil municipal.

Les biens pouvant être préemptés dans le cadre de la procédure de droit de préemption commercial sont les suivants :

- Fonds artisanaux
- Fonds de commerce
- Baux commerciaux

Le droit de préemption commercial ne concerne pas les murs attachés au fonds de commerce ou artisanal dont la préemption est envisagée. En cas de cession simultanée des murs et du fonds, l'acquisition des murs relève du droit de préemption urbain.

Par ailleurs, la préemption du fonds de commerce d'un débit de boissons ou d'un restaurant ne peut pas inclure la licence d'exploitation, notamment la licence IV, qui est un bien meuble non soumis au droit de préemption.

Pour qu'il y ait une procédure de droit de préemption commercial, il faut d'abord qu'il y ait eu une délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans la commune.

L'étendue, le contour ou la superficie sont laissés à la libre appréciation du conseil municipal.

Le projet de délibération est accompagné du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Avant son adoption, le projet de délibération doit être soumis à l'avis de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) dans le ressort desquelles se trouve la commune. Les chambres consulaires ont 2 mois pour faire part de leurs observations. Au-delà de ce délai, leur avis est considéré comme favorable.

Une fois adoptée, la délibération du conseil municipal délimitant le périmètre de sauvegarde est affichée à la mairie pendant 1 mois et fait l'objet d'une insertion dans les 2 journaux diffusés dans le département.

Chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune précisant le prix et les conditions de cession.

Le droit de préemption sera exercé selon les modalités prévues par les articles L 213-4 à L 213-7. Le silence de la commune pendant deux mois à compter de la réception de la déclaration vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption. Le cédant pourra alors réaliser la vente aux prix et conditions figurant dans sa déclaration.

Par courrier en date du 10/12/20 la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère a rendu un avis favorable par rapport au périmètre. La CMA soutient l'initiative de la commune de Saint Victor de Cessieu dans la redynamisation du centre bourg.

Par courrier en date du 08/12/20 la Chambre du commerce et de l'industrie a rendu également un avis favorable relatif au périmètre.

Il est proposé au conseil municipal,

D'INSTAURER le droit de préemption commercial conformément au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, défini par délibération en date du 12/10/20 DEL 2020 10 002.

Vote : Abstention 0
 Pour 19 dont 3 pouvoirs
 Contre 0

POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

3- RAPPORT DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Rapporteur M. le Maire

Le Maire explique que dans le cadre de ses délégations il doit faire état des décisions et acquisition faites.

4- POINT FINANCIER

Rapporteur Mme Maud PITAULT

Maud PITAULT explique qu'il a été décidé que tous les devis supérieurs à 5 000 € seraient signés par le Maire

Maud fera état de ces devis signés à chaque conseil

SVP SIGN	Plaque de rue	9 161.12 €
VIRAGE	Traceur signalisation horizontale	9 675.30 €
PERRIN	Élagage	5 620.80 €

Elle précise que la préparation budgétaire est en cours, le projet de budget sera étudié par la commission des finances le 22 mars. Jean-Charles GALLET présente un bilan prévisionnel de l'année 2020. Il informe que Maud présentera en réunion de conseil municipal un état chaque trimestre ou chaque semestre.

Jean-Charles GALLET souhaiterait qu'une procédure de la commande publique du 1^{er} euro à 5 000 0000 € soit travaillée et proposée pour adoption à un prochain conseil municipal.

5- ADHÉSION AMICALE DU PERSONNEL DES VDD

Rapporteur M. le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que l'amicale du Personnel VDD, association loi 1901, a été ouverte à l'ensemble des agents des communes membres de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné en 2020. L'Amicale, a pour objet de proposer à ses adhérents un certain nombre d'actions (billetterie, commandes groupées, etc.), favorisant convivialité et solidarité entre les agents.

L'amicale du personnel VDD demande à l'ensemble des communes souhaitant faire bénéficier à leurs agents de son offre une participation forfaitaire à ses frais de fonctionnement, établie en fonction de l'effectif de chaque collectivité, soit pour la Commune de Saint Victor de Cessieu 300 € (tranche 21 à 30 agents).

Monsieur le Maire propose que la municipalité prenne également en charge la cotisation annuelle et individuelle de chaque agent d'un montant de 10 €.

Il est proposé au conseil,

DE RENOUVELER l'adhésion à l'amicale du personnel VDD pour 2021.

DE PRENDRE EN CHARGE la part agent de 10 € ainsi que la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement d'un montant de 300 €

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération

Vote : Abstention 0
 Pour 19 dont 3 pouvoirs
 Contre 0

Yoann Saugey dit qu'il serait intéressant de demander le bilan de l'association pour montrer l'exemple aux associations locales qui sont subventionnées par la commune.

6. PARCOURS ÉDUCATIF : PLAN NUMERIQUE

Rapporteur M. Jean-Pierre LOVET

Monsieur le Maire expose que la Directrice de l'école a déposé un dossier dans le cadre du plan Label École Numérique (LEN).

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

L'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir.

Monsieur le Maire informe que la commune de Saint Victor de Cessieu a été retenue par les services de l'inspection de l'éducation Nationale.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec les services de l'État afin de pouvoir bénéficier d'une subvention exceptionnelle couvrant 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7 000 € par école.

L'académie s'engage à former les équipes engagées dans le projet (prise en main des outils, intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, sensibilisation à la culture numérique, etc.) et accompagner les écoles.

Rappel du projet d'investissement déposé : « Nous avons une classe numérique rurale datant d'une dizaine d'années qui commence à vieillir, un VPI dans toutes les classes élémentaires et un VPI en partage dans les classes maternelles. Avec l'ouverture d'un dispositif ULIS à la rentrée 2018, le projet pédagogique de l'école vise à renforcer la coopération mais aussi l'accessibilité des savoirs et l'autonomie des élèves.

Pour mener à bien ce projet, les outils numériques sont essentiels pour favoriser l'accessibilité, l'acquisition et l'individualisation du travail. Les élèves produiront de l'écrit, des textes oralisés pourront leur être proposés et il sera possible d'utiliser des logiciels d'assistance à l'écriture pour les élèves à besoin particuliers. Ils utiliseront également les ressources EXPIRE.

Les outils numériques nous permettront aussi de partager et communiquer le travail fait en classe que ce soit à destination des familles, des correspondants... La création d'un cahier de texte numérique et la réalisation d'un livret de leçon numérique facilitera également le travail du périscolaire (aide aux devoirs) et des parents.

Pour consolider les apprentissages, améliorer l'autonomie des élèves, fixer et réactiver les apprentissages, apprendre à mémoriser, ils réaliseront des quizz. »

BUDGET PRÉVISIONNEL (en TTC)		
Dépenses donnant lieu à subvention :	État	Commune
Équipements numériques de la classe	450	450
Équipement des élèves avec solution "classe mobile"	1 750	1 750
Équipements numériques de l'école (dispositifs de prise de son et d'images, de traitement de l'image, des supports d'apprentissage du code-robots - par exemple) ;	4 500	4 500
Services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents	300	300

Services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (réseau wifi de l'école)		
Dépenses d'ingénierie et d'accompagnement à la mise en place du projet dans la limite maximale de 20 % du coût total du projet.		
TOTAL	7 000	7 000

Il est proposé au conseil municipal,

D'ACCEPTER les modalités de la convention

D'AUTORISER le Maire à signer la convention, avec l'Inspectrice d'Académie, Directrice des services de l'Éducation nationale de l'Isère

D'AUTORISER le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

DIT qu'il conviendra ensuite d'attendre le retour de la convention signée par madame la Directrice Académique en mairie pour pouvoir procéder à l'achat du matériel.

Vote : Abstention 0
Pour 19 dont 3 pouvoirs
Contre 0

7- CADRE DE VIE : ACQUISITION DE MATERIEL

Rapporteur M. Sébastien TERRIER

Sébastien TERRIER expose que la commission « cadre de vie » a travaillé sur le dossier du remplacement du tracteur Fendt et les outils qui lui sont associés. Le dossier a été soumis pour avis en exécutif.

La commission propose :

- De faire reprendre les matériels suivants : tracteur, épaveuse, lame à neige et gyrobroyeur.
- D'acquérir un tracteur 75cv type agricole, une épaveuse, une lame a neige plus petite et éventuellement une balayeuse sous réserve d'un essai concluant

Il précise que 3 entreprises ont été consultées pour établir un devis.

Après négociation, la commission souhaite retenir l'offre de la société GARNIER pour un tracteur de la marque DEUTZ :

TRACTEUR 75cv avec relevage avant	41 900 € HT
EPAREUSE	8 750 € HT
LAME A NEIGE	3 560 € HT
BALAYEUSE	7 350 € HT
TOTAL HT	61 560 € HT
REPRISES	11 100 € HT
SOULTE HT	50 460 € HT

Il est précisé que la balayeuse permettrait de compléter l'action faite par une entreprise extérieure

Maud Pitault précise qu'il est important de bien choisir le matériel pour éviter les pannes intempestives.

Il est proposé au conseil municipal,

D'AUTORISER le Maire à signer le devis pour le remplacement du tracteur

D'AUTORISER le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération

Vote : Abstention	0
Pour	19 dont 3 pouvoirs
Contre	0

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Jean-Pierre LOVET « Gestion du personnel et parcours éducatif »

Un travail sur la sécurisation des bâtiments scolaires a été fait avec la commission cadre de vie : alarme à l'école, vidéosurveillance installée.

Alda LACAN prend désormais en charge les affaires scolaires (hors gestion du personnel et sécurité), Sylvie HALLER la secondera dans ses missions.

Sébastien TERRIER « Cadre de vie & environnement »

- Point sur l'installation de la vidéoprotection, il rencontrera très prochainement à leur demande 4 à 5 communes voisines pour leur présenter les choix faits par la municipalité de Saint Victor de Cessieu.
- Projet d'aménagement de la salle de la Bascule pour la mise à disposition de l'ACCA. Il a été convenu que les associations, ATEES et le comité paroissial utiliseront la salle de réunion de la mairie. L'aménagement retenu de la salle de la bascule est bien moins onéreux que l'extension du garage Poulet, prévu initialement.
- Point sur le remplacement de Fabien BILLARD pendant sa mise à disposition d'une durée d'un an.

Colette GRUFFAZ « Action sociale, jeunesse, solidarité & politiques intergénérationnelles »

- Distribution des cartes réalisées par les enfants de l'école (Colette et Maryline) au foyer logement de L'AFIPH, et au foyer arc en ciel - EHPAD de la Tour du Pin. Les résidents de l'AFIPH vont faire un petit message de remerciements aux enfants de l'école. Ils aimeraient bien faire un échange ou une correspondance avec les enfants de l'école.
- Mutuelle communale : réponse apportée à un administré sur l'avancement du dossier, en attente des dernières propositions avant de choisir l'offre qui pourra être proposée aux habitants intéressés par la démarche.
- Analyse des besoins sociaux du CCAS : les différents rendez-vous sont en train d'être planifiés avec Anna LEROUX du cabinet ITHEA.
- Assistance pour la prise de rendez-vous « vaccination Covid » : une dizaine de personnes inscrites sur la liste des personnes vulnérables isolées.

Isabelle FOURNIER « Concertation, communication et démarches participatives »

- Remerciements pour la distribution du dernier bulletin d'information par les membres du conseil
- Prochaine édition à travailler
- Site internet : études des 5 propositions reçues
- Proposition de réalisation d'un bulletin municipal spécial « développement durable » interview sur les usagers de panneaux photovoltaïque.
- Référent de quartiers : un document synthétique a été préparé pour apporter les réponses aux sollicitations des habitants. Elle précise qu'il est impératif de ne pas se laisser envahir par les différents sujets et de relayer sur la mairie dès que le cas n'est pas prévu dans le document proposé.

Maxime DURAND « Vie associative, animation, sport & culture »

- Le marché de Noël virtuel a été une réussite au niveau de la cohésion avec les commerçants. Ils ont tous été ravis de cette solution de repli proposée.
- Concours des maisons décorées et illuminées : les membres de la commission ont fait différents passages dans le village pour sélectionner les maisons les mieux décorées. 40 maisons ont retenu leur attention. 27 foyers ont accepté la prise de photos et la publication sur les supports de la commune. Les 5 gagnants ont reçu un prix. Les autres ont reçu le livre de la commune « Au fil de l'Hien ».
- Travail sur le courrier à adresser aux commerçants, artisans et producteurs locaux pour connaître leurs attentes vis-à-vis de la mairie.
- Travail sur le projet de charte des associations
- Proposition d'organiser un concours photos du village

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Ludovic VINCENT, qui a été interrogé en sa qualité de référent de quartier par M. Ruffier sur les suites données à la pétition pour le carrefour route de Mornas et Route de Sérézin. Sébastien TERRIER répond que les travaux sont planifiés sur 2022. Il précise qu'il n'est pas possible financièrement pour la commune de mettre des plateaux ralentisseurs sur toute la commune pour traiter les problèmes de vitesse excessive. La priorisation est faite en conséquence dans les endroits les plus sensibles.
- Centre enfouissement des déchets à Cessieu : Jean-Charles GALLET dit qu'un courrier va être fait à la commission locale de surveillance du site (service de la Sous-Préfecture de la Tour du Pin). Maud PITAULT précise que les services des VDD ont fait un courrier en ce sens, la réponse qui leur a été apportée annonce que les odeurs étaient liées aux fortes pluies. Yoann SAUGY fait remarquer que les odeurs sont permanentes et souvent le matin entre 6 heures et 6 heures 30.
- Sébastien OLLAGNIER pose une question sur les possibilités de remplacement de la gestionnaire du restaurant scolaire, pour assurer la continuité du service de cantine en cas d'absence. Jean-Pierre dit qu'il est prévu une organisation permettant de servir un repas tampon en interne sur 2 jours pour organiser son remplacement. Jean-Pierre dit qu'il va travailler avec les autres communes qui cuisinent pour trouver une solution dans un cas d'arrêt maladie du personnel.

Fin de séance à 21h30